

Compte rendu de séance

Séance du 25 Janvier 2019

Nombre de membres	
Afférents	Présents
9	8

L'an 2019,
Le 25 Janvier à 11 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur HERY Jean-Pierre, Maire.

Présents : M. HERY Jean-Pierre, Maire, M. ROUXEL Jean-Pierre, M. BERTHELOT Jean, M. GUENARD Eric, M. BLANCHET André, Mme RONSOUX Elisabeth, M. CHOMEL Louis, M. THOMAS Jacky

Excusés :

Absents : Mme ZIMMERMANN Valérie

Secrétaire de Séance : M. BLANCHET André

Date de la convocation : 22/01/2019

SOMMAIRE

2019-05 - Repas des aînés - Modalités de prise en charge du repas en l'honneur des aînés de la commune - Fixation du tarif 2019

2019-06 - Marché de remplacement de la chaudière de la salle des fêtes - Choix de l'entreprise

2019-05 – Repas des aînés

Modalités de prise en charge du repas en l'honneur des aînés de la commune

Fixation du tarif 2019

Vu la délibération 2017_55 portant dissolution du CCAS et transférant le budget du CCAS à la commune,

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il leur appartient désormais d'organiser le repas communal annuel traditionnellement offert aux aînés de la commune âgés de 72 ans et plus. Il convient donc de prendre une délibération précisant les conditions et modalités de prise en charge des dépenses liées à l'organisation de ce repas.

Pour l'année 2019, la conseil municipal compte 46 personnes âgées de plus de 72 ans sur la commune, réparties comme suit:

- 10 couples
- 8 hommes
- 18 femmes

Le repas aura lieu le samedi 16 février 2019 au restaurant "Courtepaille", situé dans la Zone d'activité

du Point du Jour, à Saint-Georges-de-Gréhaigne.

Le prix du repas est fixé à 25€ par personne. Il sera offert par la commune pour toutes les personnes de la commune âgées de 72 ans et plus au 1er janvier 2019. Les boissons seront également prises en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- Valide l'organisation annuelle du repas communal en l'honneur des aînés de la commune
- Valide la gratuité, chaque année, du repas pour les personnes de la commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne âgées de 72 ans et plus au 1er janvier de l'année en cours
- Décide de prendre en charge, chaque année, le coût du repas des personnes de la commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne âgées de 72 ans et plus au 1er janvier de l'année en cours
- Décide de prendre en charge le coût des boissons
- Fixe le tarif des invités à la journée du Repas des Aînés à hauteur de 25 € par convive pour l'année 2019
- Les crédits nécessaires à cette manifestation seront inscrits au budget de l'année
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches utiles à l'organisation de ce repas et au paiement des factures s'y rapportant

A l'unanimité (pour : 8, contre : 0, abstentions : 0)

2019-06 – Marché de remplacement de la chaudière de la salle des fêtes Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire explique qu'au vue de la vétusté de la chaudière dans la salle des fêtes et de nombreux dysfonctionnement de celle-ci, il y a lieu de la changer.

A cette effet, trois entreprises ont été consultées:

- Dépan'Gaz de Saint-Quentin sur le Homme (50)
- Ets CAYRE Damien de Pleine-Fougères (35)
- MB SANITHERMIE de Saint-Broladre (35)

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal des propositions de chaque entreprise:

	Dépan'gaz	Ets CAYRE Damien	MB SANITHERMIE
Marque de la chaudière	VISSMANN	FRISQUET	ATLANTIC
Puissance	26 Kw	32 Kw	34,5 Kw
Prix	3 822,62€ HT	6 049,86€ HT	2 983,35€ HT

Après étude des devis, il en est ressorti le tableau de notation suivant (note de 1 à 5):

	Note proximité de l'entreprise	Note puissance de la chaudière	Marque de la chaudière	Note Prix	Note Marché
Dépan'gaz	3	2	5	4	14
Ets CAYRE Damien	5	4	5	3	17
MB SANITHERMIE	4	5	4	5	18

Il est donc proposé au conseil municipal de retenir l'entreprise MB Sanithermie de Saint-Broladre pour le marché de remplacement de la chaudière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Attribue le marché à l'entreprise MB Sanithermie pour un montant de 2 983,35e**
- **Donne mandat au Maire pour signer le marché correspondant et toutes pièces se rapportant à cette affaire**

A l'unanimité (pour : 8, contre : 0, abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

Séance levée à 12:30

En mairie de St-Georges-de-Gréhaigne,
Le 06/02/2019
Le Maire
Jean-Pierre HERY